Dossiers d'inscription

Documents à télécharger en cliquant sur les icônes ci-dessous

Informations

Les documents à fournir sont :

- Bulletin d'adhésion rempli, daté et signé

- Demande de licence (fournie le jour de l'inscription par le Bureau de l'AGSE Karaté) : Remplie, datée et signée
- Règlement intérieur à lire et à conserver

- Une photo d'identité pour les nouveaux adhérents
- Certificat Médical à fournir par vos soins.

Cas spécifique pour réinscription :
Le certificat médical n'est plus automatique pour les réinscriptions. Il faut, pour cela, que vous nous ayez donné le certificat médical pour la saison précédente. La Fédération de Karaté a établi un questionnaire de santé, un pour les majeurs et un pour les mineurs. Vous devez le compléter. Si vous répondez non à toutes les questions vous n'avez pas besoin d'un nouveau certificat médical. Vous devez compléter l'attestation sur l'honneur en pièce jointe et nous la transmettre. Si vous avez un oui à l'une des questions vous devez aller voir votre médecin

traitant pour obtenir un nouveau certificat médical. Ce questionnaire est confidentiel, vous devez le conserver, il n'est pas transmis au club.

Annexe-n°1 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES LICENCIES MINEURS
Annexe-n°2 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR SPORTIF MINEUR
Annexe-n°3 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES LICENCIES MAJEURS
Annexe-n°4 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR SPORTIF MAJEUR

L'AGSE Karaté est toujours partenaire de Pass+ Yvelines.
Le Pass+ accompagne les jeunes de l'entrée à la 6e jusqu'à leur majorité et leur permet de bénéficier de multiples avantages (jusqu'à 60€ pour le sport)
Pour en profiter, il faut que l'enfant soit inscrit à l'adresse ci-dessous :
https://www.passplus.fr